

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DAC 656 Subventions (16.000 euros) à l'Association nouvelle pour la promotion du flamenco en France (20e), l'association Mekanik's (93 200 Saint Denis), l'association Centre de musique médiévale de Paris (13e), l'association Le concert de Monsieur de Saint George (4e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Association nouvelle pour la promotion du flamenco en France (20e), à l'association Mekanik's (15e), à l'association Centre de musique médiévale de Paris (13e), à l'association Le concert de Monsieur Saint-George (16e);

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Association nouvelle pour la promotion du flamenco en France, 33 rue des Vignoles (20e), pour son projet de récitals de Cante flamenco en 2013 à Paris. 20040 ; 2013_06069.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Mekanik's, 112 rue Danielle Casanova 93 200 Saint Denis pour son projet de festival Wheather festival dédié aux musiques électroniques, house et techno se tenant du 17 au 19 mai 2013 dans divers lieux parisiens. 130141 ; 2013_04335.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Centre de musique médiévale de Paris, 47 rue Bobillot (13e), pour son projet de diffusion de saison de concerts de musique médiévale L'heure musicale au Musée de Cluny (5e). 5324 ; 2013_03130.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Le concert de Monsieur Saint-George, 23 rue Jean Giraudoux (16e), pour ses actions de promotion et de diffusion de la musique du compositeur le Chevalier de Saint Georges à Paris. 137702 ; 2013_05567

Article 5 : La dépense correspondante, soit 16.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.